

**Commune de MARCELLUS**

**Séance du Conseil Municipal du 20 Janvier 2012**

Convocation du 13 Janvier 2012

**Présents** : BERTOLO Christiane, REYNAUD Bernard, TRESSOS Francis, PONS Denis, DAGUERRE Françoise, CUCCHI Max, GUYARD Françoise.

**Excusés** : DERC Jean-Claude (pouvoir à Bertolo Christiane), DIO Bernard (pouvoir à Tressos Francis).

**Absents** : COMMENY Alain, CAUBET Yannick, LOUBET Nathalie, GAJAC Sandrine, MIRAMBET Sébastien.

**Secrétaire de séance** : Tressos Francis.

Mme Bertolo Christiane préside la séance. Elle demande aux membre présents s'ils acceptent de délibérer sur le dossier n° 6. Le conseil municipal présent accepte.

Le compte-rendu du 23.12.2011 : approuvé.

**I - Dossier n° 1 : Délibération n° 1 : choix du maître d'œuvre pour le permis de construire des tribunes au stade.**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 janvier dernier pour l'ouverture des plis. Trois maîtres d'œuvre ont été contactés. Deux ont répondu, et un seul a fait une proposition. Il s'agit d'Architecture 47, Francis Goret. Le montant des honoraires proposés est de 1 500 € H.T.

Suite à cette réunion, le conseil municipal entérine le choix du maître d'œuvre et confie la maîtrise d'œuvre pour l'établissement du permis de construire des tribunes au stade municipal à Architecture 47.

**II - Dossier n° 2 : Délibération n° 2 : Remboursement par Véolia trop perçu.**

Véolia a fait parvenir un chèque de remboursement pour le trop perçu depuis 2010 concernant le compteur sis au terrain de boules, pour un montant de 542,62 €. En 2010 le réseau d'eau potable a été remplacé par le réseau d'irrigation pour l'arrosage du village. De ce fait la consommation a été réduite et la commune bénéficiant ainsi d'un avoir correspondant. Le conseil municipal accepte ce remboursement.

**III - Dossier n° 3 : Délibération n° 3 : avenant plus value lot gros œuvre, et délibération n° 4 : avenant moins value pour le lot peinture, pour travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie et de l'agence postale.**

Mme Bertolo rappelle au conseil municipal qu'un devis a été établi par l'entreprise Bottechia pour des travaux supplémentaires demandés pour un montant de 10 555,40 € H.T. Le conseil municipal accepte l'avenant en plus value pour le lot gros œuvre.

De ce fait un avenant en moins value concernant le lot peinture a été établi pour un montant de 963,89 € H.T. Le conseil municipal accepte l'avenant en moins value pour ce lot.

**IV - Dossier n° 4 : Tarifs des salles communales.**

Suite aux travaux de mise aux normes des salles communales et suite à l'avis favorable de la commission de sécurité, Mme Bertolo propose aux membres présents de modifier le tarif des locations des salles communales pour les demandeurs hors communes.

Après en avoir délibéré, les membres présents souhaitent revoir le montant de la caution. Il propose de représenter ce dossier à un prochain conseil.

**V - Dossier n° 5 : Bail multi-services.**

Mme Bertolo présente au conseil municipal réuni un courrier arrivé ce jour en recommandé de Mme Merle Manolita, responsable du multi-services. Celle-ci indique qu'elle ne continuera pas son activité au-delà du 14 février 2012, date de fin du bail actuel.

**VI - Dossier n° 6 : Délibération n° 6 : Abandon partiel de terrain de Mme Serin.**

Suite à une erreur de la part du géomètre dans les numéros de parcelles et des superficies, la délibération n°66 du 23.12.2012 est annulée et remplacée par la présente.

Mme Serin accepte de faire abandon partiel de parcelles au profit de la commune, au lieu-dit « Gatineau », afin d'élargir le chemin rural actuel, pour une superficie totale de 211 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal accepte l'abandon des ces parcelles.

**VII - Questions diverses.**

Agence postale intercommunale.

Chiffre d'affaire :

2010 : 13 319,50 ; 2011 : 13 093,78 soit – 1,5 %

La question de la couleur des volets de l'agence postale a été soulevée. Cette couleur fait polémique.

M. Tressos fait part au conseil du choix du mobilier pour l'agence postale. Un devis a été demandé à Buro + (Dimatica) pour un montant de 1 098 € H.T.

La séance est levée à 22h00.

<b>N° délibération</b>	<b>OBJET</b>	<b>N° page</b>
01	Choix du maître d'œuvre pour permis de construire tribunes au stade municipal	1
02	Remboursement par Véolia trop perçu	1
03	Avenant plus value gros oeuvre	1
04	Avenant moins value peinture	1
05	Abandon partiel de terrain Mme Serin	2